

VILLAGE DE CAP-PELÉ

PROCÈS-VERBAL

RÉUNION PUBLIQUE DU 8 JUILLET 2019

Présents : Serge Léger, maire
Yvonne Leblanc, maire-adjointe
Hector Cormier, conseiller
Hector Doiron, conseiller
Carole Leblanc, conseillère
Eliza Leblanc, conseillère
Stéphane Dallaire, greffier

Ouverture de la réunion à 19h00.
(38 personnes sont présentes).

2019-114 Proposé par Carole Leblanc, appuyé de Eliza Leblanc que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉE

Divulgation d'intérêt.

Aucun conflit d'intérêt signalé.

2019-115 Proposé par Yvonne Leblanc, appuyé de Hector Cormier que le procès-verbal de la réunion publique du 3 juin 2019 soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉE

Serge Léger, maire de Cap-Pelé, procède à la présentation du rapport du maire du mois de juin 2019.

Pétitions, présentation et délégation.

Ronald Cormier fait la présentation du rapport du Service d'incendie du mois de juin 2019.

2019-116 Proposé par Hector Doiron, appuyé de Carole Leblanc que le rapport du Service d'incendie du mois de juin 2019 soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉE

Comité de la gouvernance et d'infrastructures.

Projet d'arrêté concernant les délibérations du conseil municipal

2019-117 Proposé par Eliza Leblanc, appuyé de Yvonne Leblanc qu'on fasse la première lecture par titre de l'arrêté municipal N° A-002, **ARRÊTÉ CONCERNANT LES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU VILLAGE DE CAP-PELÉ.**

ADOPTÉE

Eliza Leblanc fait la première lecture par titre de l'arrêté municipal N° A-002, un **ARRÊTÉ CONCERNANT LES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU VILLAGE DE CAP-PELÉ.**

2019-118 Proposé par Eliza Leblanc, appuyé de Carole Leblanc que l'on accepte la première lecture par titre de l'arrêté municipal N° A-002.

ADOPTÉE

2019-119 Proposé par Eliza Leblanc, appuyé de Hector Cormier qu'on fasse la deuxième lecture par titre de l'arrêté municipal N° A-002, **ARRÊTÉ CONCERNANT LES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU VILLAGE DE CAP-PELÉ.**

ADOPTÉE

Eliza Leblanc fait la deuxième lecture par titre de l'arrêté municipal N° A-002, un **ARRÊTÉ CONCERNANT LES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU VILLAGE DE CAP-PELÉ.**

2019-120 Proposé par Eliza Leblanc, appuyé de Yvonne Leblanc que l'on accepte la deuxième lecture par titre de l'arrêté municipal N° A-002.

ADOPTÉE

Comité du tourisme, promotion et développement économique.

Comité d'urbanisme et sécurité publique.

2019-121 Proposé par Hector Doiron, appuyé de Eliza Leblanc que les membres du conseil municipal sont responsable et imputable de respecter et d'appliquer la **Loi sur la gouvernance locale** et la **Loi sur l'urbanisme** – *Sanctionnée le 5 mai 2017 par la province du Nouveau-Brunswick;*

- Attendu que les membres du conseil municipal veulent refléter les désirs de la population de la municipalité en limitant les effets néfastes tels que les odeurs qui pourrait être produites par la culture du cannabis à grande échelle;
- Attendu que la ***Commission de Services Régionaux du Sud-Est et la Fédération Canadiennes des Municipalités*** nous renseigne sur divers options et approche à prendre pour règlementer cette

nouvelle culture qui est maintenant légal au Canada avec l'adoption de la **Loi C-45 Loi sur le cannabis**.

- Attendu que deux municipalités canadiennes, une en Ontario et l'autre en l'ouest canadien vont permettre la culture à grande échelle sur le territoire cette année et avoir des données et de l'expérience en termes d'impact sur le voisinage;
- Attendu que les membres du conseil municipal veulent avoir le plus d'information possible pour se positionner sur les demandes de plantation de cannabis dans la zone de développement des ressources et de la zone d'exploitation intensive des ressources du **Plan Rural** dans le futur;

Il est résolu que :

- Le Conseil Municipal se donne une période de deux (2) ans pour étudier et analyser les données recueillit par les deux municipalités canadiennes qui vont faire l'expérience de la culture du cannabis à grande échelle.
- Le Directeur Général communique avec la *Commission de Services Régionaux du Sud-Est* et le *Ministère de l'Environnement et Gouvernement locaux* afin de voir à la possibilité de mettre un arrêté temporaire de la culture du cannabis à grande échelle pour deux (2) ans.
- Le Conseil Municipal élu à l'élection du mai 2020 aura la responsabilité de s'assurer que le Plan Rural soit modifié ou maintenu pour tenir compte des informations recueillit par l'expérience des deux autres municipalités canadiennes.

ADOPTÉE

Rezonage cannabis

Le maire demande au secrétaire-greffier s'il a reçu des objections écrites concernant la demande de rezonage. Le secrétaire-greffier précise qu'il existe aucune objection écrite envers le projet d'arrêté.

Serge Léger demande à trois reprises s'il y a des objections de la salle pour la demande de rezonage. Aucune objection(s) de la salle. Oscar Niles donne un commentaire.

2019-122 Proposé par Hector Doiron, appuyé de Hector Cormier qu'on fasse la première lecture par titre de l'arrêté municipal N° A-005-A1,
ARRÊTÉ MODIFIANT L'ARRÊTÉ MUNICIPAL NO A-005 DU VILLAGE DE CAP-PELÉ.

ADOPTÉE

Hector Doiron fait la première lecture par titre de l'arrêté municipal N° A-005-A1,
ARRÊTÉ MODIFIANT L'ARRÊTÉ MUNICIPAL NO A-005 DU VILLAGE DE CAP-PELÉ.

2019-123 Proposé par Hector Doiron, appuyé de Yvonne Leblanc que l'on accepte la première lecture par titre de l'arrêté municipal N° A-005-A1.

ADOPTÉE

2019-124 Proposé par Hector Doiron, appuyé de Carole Leblanc qu'on fasse la deuxième lecture par titre de l'arrêté municipal N° A-005-A1,
ARRÊTÉ MODIFIANT L'ARRÊTÉ MUNICIPAL NO A-005 DU VILLAGE DE CAP-PELÉ.

ADOPTÉE

Hector Doiron fait la deuxième lecture par titre de l'arrêté municipal N° A-005-A1, **ARRÊTÉ MODIFIANT L'ARRÊTÉ MUNICIPAL NO A-005 DU VILLAGE DE CAP-PELÉ.**

2019-125 Proposé par Hector Doiron, appuyé de Yvonne Leblanc que l'on accepte la deuxième lecture par titre de l'arrêté municipal N° A-005-A1.

ADOPTÉE

2019-126 Proposé par Hector Doiron, appuyé de Hector Cormier que Russel Jacob informe que la servitude pour un sentier futur complique son projet;

Par conséquent, je propose que la municipalité accepte d'enlever la servitude sur le terrain ayant le NID 01084003 afin d'accueillir un sentier pédestre futur.

ADOPTÉE

Comité des finances et d'environnement.

Carole Leblanc fait la présentation du rapport financier de la municipalité du mois de mai 2019.

2019-127 Proposé par Carole Leblanc, appuyé de Eliza Leblanc que le rapport financier au 31 mai 2019 soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉE

2019-128 Proposé par Carole Leblanc, appuyé de Yvonne Leblanc que la

municipalité de Cap-Pelé demande à la Commission des emprunts de capitaux par les municipalités l'autorisation d'emprunter en vue d'une dépense en capital pour la durée et la somme suivante :

Fin	Somme	Durée
Services relatifs aux transports	200 000.00	20 ans

ADOPTÉE

2019-129 Proposé par Carole Leblanc, appuyé de Hector Cormier en considérant Colleen Duguay a écrit une chanson dans le cadre du 50^{ième} anniversaire d'incorporation du Village de Cap-Pelé;

Par conséquent, je propose que la municipalité paie l'enregistrement de cette chanson au coût de 600\$.

ADOPTÉE

2019-130 Proposé par Carole Leblanc, appuyé de Hector Doiron que la municipalité est d'accord de payer pour les travaux de drainage sur une section du terrain de camping proposé;

Il est résolu que le projet du terrain de camping fasse et paie pour les travaux de drainage et que la municipalité conclu une entente avec le promoteur en question dans le but de faire un octroi pour le coût des travaux.

ADOPTÉE

Comité de récréation et loisirs.

2019-131 Proposé par Yvonne Leblanc, appuyé de Eliza Leblanc que le conseil municipal de Cap-Pelé accepte les tarifs de glace suivant pour la saison 2019-2020 qui sont:

- Groupes mineurs = 145\$ l'heure;

- Groupes adultes = 226\$ l'heure; et
- Hockey libre = 10\$ par personne l'heure.

Je propose aussi que la municipalité de Cap-Pelé autorise un tarif de 145\$ de l'heure comme taux pour les familles qui veulent louer de la glace pour une fête à l'aréna.

ADOPTÉE

- 2019-132 Proposé par Yvonne Leblanc, appuyé de Hector Doiron que le Village de Cap-Pelé accepte de signer un contrat d'un an avec Charline Bourque selon la formule suivante :
- 2 000\$ + 265\$ (permis alimentaire) s'il n'a pas d'équipe Junior;
 - 2 300\$ + 265\$ (permis alimentaire) s'il y a une équipe Junior.

ADOPTÉE

- 2019-133 Proposé par Yvonne Leblanc, appuyé de Hector Cormier que le Village de Cap-Pelé accepte de ne pas charger de frais à l'entrée de la Plage de l'Aboiteau aux écoles durant l'année scolaire.

ADOPTÉE

- 2019-134 Proposé par Yvonne Leblanc, appuyé de Carole Leblanc que la municipalité demande un dépôt de 200.00\$ pour louer les tables à Danse Envy pour rembourser le dépôt à la fin si tout est retourné en bonne ordre.

ADOPTÉE

2019-135 Proposé par Hector Cormier, appuyé de Carole Leblanc que
la réunion soit levée.

ADOPTÉE

Serge Léger
Maire

Stéphane Dallaire
Greffier